



Municipalité
de St-Norbert

Municipalité de Saint-Norbert séance ordinaire du 4 mars 2013

Sont présents: Mme. Jacynthe Leduc, conseillère
Mme. Louise Lépine, conseillère
MM Claude Thouin, conseiller
Guy Paradis, conseiller
Jocelyn Denis, conseiller

Sont absents : M. André Dauphin, maire
Mme. Lise L'Heureux, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présente: Mme Martine Laberge directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 00 par la mairesse suppléante madame Louise Lépine. Madame Martine Laberge, directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, fait fonction de secrétaire.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Claude Thouin, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013.
3. Rapport financier du mois de février 2013.
4. Conciliation bancaire.
5. Correspondance.
6. Période de questions : demande de madame Amélie Croussette.
7. Jeunes au travail Desjardins.
8. Maire suppléant.
9. Immatriculation.
10. Résolution d'appui sur les redevances.
11. Résolution d'appui : mois de la jonquille.
12. Priorités à la SQ.
13. Demandes de soutien financier (2).
14. Ancien local de la bibliothèque.
15. Carte de crédit pour notre employé.
16. Pancartes de rues.
17. Demande des Fermières.
18. Caserne des pompiers.
19. Déneigement du rang Sud.
20. Clôture et levée de la session.

2.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal;

POUR CE MOTIF, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013 est approuvé.

3.- RAPPORT FINANCIER DU MOIS DE FÉVRIER 2013

Le rapport financier est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité. Les recettes du mois sont de 89 507,58 \$. Les comptes suivants sont approuvés:

COMPTES À APPROUVER :

960710	Monsieur Jocelyn Denis (frais de déplacement 46 kilomètres à 0,46\$ du kilomètre)	21.16 \$
960711	Monsieur Mikael Savoie (déneigement)	30.00 \$
960712	approuvé le mois passé	
960713	Régie intermunicipale du Centre Sportif et Communautaire Brandon (budget 2013)	6 555.00 \$
960714	Monsieur Jonathan Legault (activité sportive pour un enfant)	50.00 \$
960715	Service intermunicipal des Loisirs (budget 2013)	16 000.00 \$
960716	approuvé le mois passé	
960717	Ministre du revenu du Québec (enregistrement annuel du Service Récréatif St-Norbert)	33.00 \$
960718	Immobilère SHQ (budget 2013 HLM)	5 771.00 \$
960719	École Sainte-Anne (budget 2013 dîneurs et 1 000 \$)	5 000.00 \$
960720	Entretien ménager Brandon (déneigement toiture de la salle)	287.44 \$
960721	Madame Jacynthe Leduc (4 frais de déplacement 118,39 kilomètres à ,0,46 \$ du kilomètre)	54.46 \$
960722	Agritex (pièces)	48.23 \$
960723	Monsieur Roger Chaput (hockey mineur 1 ^{er} et 2e versement)	150.00 \$
960724	Âge d'Or de Saint-Norbert (budget 2013 à un organisme)	500.00 \$
960725	Scouts Nord-Joli (don)	100.00 \$
	Excavation Normand Majeau inc. (déneigement des chemins d'hiver 4e versement)	11 740.16 \$
	Madame Martine Laberge (fonds de pension 2013)	1 098.16 \$
	CN Marchandises (voie ferrée)	257.43 \$
	Commission Santé et Sécurité au travail (frais de dossier annuel)	55.86 \$
	Épicerie Gami (essence)	50.01 \$
	frais de postes	237.92 \$
	biens non durables de janvier 2013)	10.43 \$
	Excavation Normand Majeau inc. (sel)	3 903.40 \$
	MRC de d'Autray (service technique et téléphonie)	945.01 \$
	Bell Gaz ltée. (propane de la caserne et du garage municipal)	774.53 \$
	Bruneau luminaires inc. (luminaires)	160.74 \$
	Certilab (honoraires professionnels usine d'épuration pour 3 relevés)	158.67 \$
	Fonds de l'information sur le territoire (mutation)	12.00 \$
	Monsieur Yvan Gaudet C.A. (honoraires professionnels audit du rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables)	827.82 \$
	L'Inspecteur Canin (chiens errants)	74.73 \$
	Landry inc. (papier, enveloppes et encre)	305.17 \$
	Madame Annie Mondor (activité sportive pour ses 2 enfants)	100.00 \$
	MRC de d'Autray (service technique et quote-part matières résiduelles)	5 716.46 \$

Patrick Morin inc. (désodorisant, élément et clef)	51.76 \$
EBI Environnement (3 vidanges du contener à la salle municipale)	192.82 \$
Épicerie Gami (essence biens non durables)	166.45 \$
frais de postes de décembre 2012)	49.01 \$
512.38 \$	
Ferme Quiri (déneigement du 4 rue Laporte saison 2012-2013)	517.39 \$
Groupe CCL (enveloppes)	300.95 \$
Technic Alarme (surveillance des systèmes d'alarme de la bibliothèque, de la caserne et du chalet)	554.20 \$
Monsieur Jérôme Paquet et madame Katherine Leblanc (politique des naissances pour des jumeaux)	100.00 \$
Réjean Laporte et fils inc. (changer les pneus d'hiver)	20.70 \$
Entretien JMC (entretien de la salle, du chalet, du bureau municipal et de la bibliothèque)	919.80 \$
MRC de d'Autray (transport en commun et répartition municipale 2013 30%)	44 088.12 \$
Excavation Normand Majeau inc. (sel)	1 672.89 \$
Tracteurs A. Laramée (trouble sur le tracteur)	76.46 \$
Bertrand Bellemare, électricien (réparer des lumières de rues, au terrain de soccer et à la patinoire)	1 132.67 \$
EBI Environnement (collecte sélective et matières résiduelles)	2 111.36 \$
Léveillé fosses septiques (déboucher les toilettes du chalet qui étaient gelées)	573.75 \$
TOTAL DES COMPTES À APPROUVER:	114 069.50 \$
SALAIRES PAYÉS DIRECT À LA CAISSE POPULAIRE:	
Salaires des membres du conseil du mois de février 2013	3 406.81 \$
Salaires de madame Martine Laberge (semaine du 4 au 28 février 2013 4 semaines)	3 760.40 \$
Salaires de monsieur Kevin Beaufort (semaine du 20 janvier au 22 février 2013 5 semaines)	1 989.00 \$
TOTAL DES SALAIRES:	9 156.21 \$
HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA, SSQ ET DAS PAYÉS DIRECT À LA CAISSE POPULAIRE:	
Hydro-Québec (éclairage usine d'épuration)	188.74 \$
Hydro-Québec (éclairage de la caserne)	266.42 \$
Hydro-Québec (éclairage du bureau municipal)	766.47 \$
Hydro-Québec (éclairage du chalet des loisirs)	1 631.49 \$
Hydro-Québec (éclairage des rues)	452.48 \$
Hydro-Québec (éclairage de la salle municipale)	1 599.86 \$
Hydro-Québec (éclairage de la fontaine)	30.42 \$
Hydro-Québec (éclairage de la bibliothèque)	123.63 \$
Hydro-Québec (éclairage de l'ancien garage municipal)	89.23 \$
TOTAL DES COMPTES PRÉAUTORISÉS:	5 148.74 \$

4.- CONCILIATION BANCAIRE

La conciliation bancaire au 1^{er} mars 2013 indique au grand-livre général un solde réel de 152 226,52 \$.

5.- CORRESPONDANCE

La directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, madame Martine Laberge fait part aux membres du conseil de la dernière correspondance qu'elle a reçue au bureau.

6.- PÉRIODE DE QUESTIONS : (13-03-028) demande de Madame Amélie Croussette

CONSIDÉRANT QUE madame Amélie Croussette est dans la salle pour nous faire une demande;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière désire changer l'entrée de cour de la résidence du 10 place des Prés sur la rue Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE de par sa situation le numéro civique 10 place des Prés peut également devenir le 10 rue Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers responsables de la voirie iront vérifier les travaux demandés au printemps 2013;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués ne devront nuire aucunement au drainage en place;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Claude Thouin, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité d'autoriser le propriétaire monsieur Rémi Laporte à changer son adresse du 10 place des Prés par le 10 rue Bonaventure.

7.- (13-03-029) JEUNES AU TRAVAIL DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande des Caisses Populaires Desjardins des MRC de D'Autray et Joliette et du Carrefour jeunesse-emploi;

CONSIDÉRANT QU' ils nous offrent de participer au programme « Desjardins Jeunes au Travail »;

CONSIDÉRANT QUE la caisse subventionne un montant pour 180 heures de travail;

CONSIDÉRANT QUE ce programme offre la chance à un jeune de vivre une première expérience de travail dans son milieu durant l'été;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité de participer à ce programme pour l'engagement d'un soutien à l'employé de voirie cet été.

8.- (13-03-030) MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit désigner un (e) conseiller (ère) pour remplacer le maire si ce dernier doit s'absenter;

CONSIDÉRANT QUE cette nomination est pour la période du 18 mars au 18 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE la personne nommée à titre de maire suppléant possède tous les pouvoirs rattachés à cette fonction;

CONSIDÉRANT QU' il est aussi résolu que ce (tte) même conseiller (ère), soit désigné (e) pour remplacer le maire à titre de substitut de la municipalité locale au sein du conseil de la MRC de d'Autray, pour la période du 18 mars au 18 mai 2013;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Claude Thouin maire suppléant et substitut du maire aux séances de la MRC de D'Autray pour la période du 18 mars au 18 mai 2013.

9.- (13-03-031) IMMATRICULATION

CONSIDÉRANT QUE nous devons immatriculer nos trois véhicules;

CONSIDÉRANT QUE ce compte est payable avant le 31 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE ce compte est attribuable à l'immatriculation de notre tracteur McCormick, de notre camion Ford F150 et de notre tracteur à gazon;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité d'effectuer le paiement de cette facture qui s'élève à 1 258,63 \$.

10.- (13-03-032) RÉSOLUTION D'APPUI PROGRAMME DE REDISTRIBUTION DES REDEVANCES AUX MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre du 15 janvier 2013 adressée au préfet de la MRC, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), monsieur Yves-François Blanchet, rappelle à la MRC que le Programme des redevances a été instauré afin de contribuer au financement des activités municipales visant l'élaboration et la mise en œuvre des PGMR;

CONSIDÉRANT QUE les deux critères pris en compte pour le calcul de redistribution des redevances sont la performance, soit la quantité de matières résiduelles d'origine domestique éliminées, et la population permanente;

CONSIDÉRANT QUE le calcul de redistribution ne prend pas en compte les populations de villégiateurs et les déchets qu'ils génèrent, diminuant ainsi la performance des municipalités de villégiature tout en améliorant artificiellement la performance des municipalités d'où proviennent les villégiateurs, ce qui se traduit dans le calcul de leur subvention respective;

CONSIDÉRANT QUE le calcul de redistribution ne prend pas en compte le fait que la collecte des ordures ménagères de la MRC de D'Autray est effectuée en combinaison avec la collecte des ordures provenant des ICI afin de diminuer les déplacements de camions, ce qui fausse les statistiques des matières résiduelles éliminées d'origine domestique;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2012 les municipalités de la MRC de D'Autray ont payé 458 078 \$ en redevances mais ont reçu 294 289 \$ en subventions, les municipalités se retrouvant avec un manque à gagner de 163 789,74 \$ qu'elles ne peuvent réinvestir dans la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE la méthodologie retenue pour le calcul de redistribution des redevances est discutée au sein du Comité de gestion du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, sur lequel la FQM est représentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyée par madame Jacynthe Leduc, et résolu à l'unanimité

1. de demander au MDDEFP de modifier la méthodologie employée pour le calcul de la redistribution des redevances afin de prendre en compte certains facteurs caractéristiques des milieux ruraux, notamment la population saisonnière, et développer une méthode pour discriminer les matières résiduelles éliminées d'origine ICI et domestiques;
2. de sensibiliser la FQM sur les conséquences de l'application de la méthode de redistribution actuelle et d'offrir la collaboration de la MRC de D'Autray afin d'alimenter l'argumentaire technique de la FQM dans ce dossier.

11.- (13-03-033) RÉSOLUTION D'APPUI : MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelque 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Thouin, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité
DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

12.- (13-03-034) PRIORITÉS À LA SQ

CONSIDÉRANT QUE la MRC et la SQ ont une entente entre eux concernant la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE de par cette entente nous devons leur faire connaître nos préoccupations locales;

CONSIDÉRANT QU'elles doivent être retournées à la MRC avant le 19 avril prochain;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité d'aviser la MRC de d'Autray que les préoccupations de la municipalité de Saint-Norbert sont les suivantes :

- ◆ Nous souhaitons une surveillance plus accrue concernant la vitesse des semi-remorques sur la 347 et
- ◆ Nous demandons que les gyrophares des véhicules de la Sûreté du Québec soient toujours allumés quand ils sont en situation d'urgence et qu'ils dépassent la vitesse permise. En d'autres temps, nous souhaiterions à titre d'exemple, qu'ils respectent scrupuleusement les règles de la circulation.

13.- DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIER (2)

Nous avons pris connaissance de la demande d'aide financière pour participer au 2^e Forum social Lanaudois 2013 ainsi que celle de l'association des trappeurs professionnels du Québec inc.. Nous ne fournirons pas de don, cette année à ces deux organismes.

14.- (13-03-035) ANCIEN LOCAL DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour pour les trois municipalités se tiendra à l'école Sainte-Anne, au parc école et au chalet des loisirs à l'été 2013;

CONSIDÉRANT QUE que 7 personnes auront la charge de plus ou moins 90 enfants provenant des trois municipalités;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes ont besoin d'un local;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail et autres dépenses de bris aux équipements seront pris en charge par les trois municipalités;

CONSIDÉRANT QUE ce local doit être aménagé le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT QUE ce local deviendra le bureau de notre directrice des loisirs madame Patricia Desailliers et celui de madame Charlène Guertin, chargée de projets intermunicipaux, pour la finalité de la PFM/MADA;

CONSIDÉRANT QUE la priorité de ce nouveau bureau soit donnée aux services intermunicipaux, ce prêt de local restera négociable chaque année;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité d'aménager l'ancien local de la bibliothèque et d'en faire le nouveau bureau de la directrice du service intermunicipal des loisirs madame Patricia Desailliers et celui de madame Charlène Guertin.

15.- (13-03-036) CARTE DE CRÉDIT POUR NOTRE EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT QUE notre employé à des achats à effectuer durant le mois reliés à son emploi;

CONSIDÉRANT QUE des factures et un relevé de compte nous seront remis mensuellement en rapport avec ces dépenses;

CONSIDÉRANT QU' il n'est pas normal que l'employé avance son argent personnel pour payer lesdits achats;

CONSIDÉRANT QUE l'employé devra chaque mois également payer les frais de poste du journal le Norbertois qui actuellement, se poste à Berthierville;

CONSIDÉRANT QUE sa limite de crédit est établie à 1 000 \$ par mois;

CONSIDÉRANT QUE cette carte est devenue nécessaire dans l'exercice de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité d'obtenir une carte de crédit "Visa" pour l'employé monsieur François Cordey. Le relevé mensuel de ce compte parviendra à la municipalité.

16.- (13-03-037) PANCARTES DE RUES

CONSIDÉRANT QUE que nous avons demandé un prix pour des pancartes indiquant les numéros civiques dans nos chemins;

CONSIDÉRANT QUE chaque pancarte nous reviendrait à un prix abordable;

CONSIDÉRANT QUE nous avons une douzaine de rues et/ou rangs à numéroter;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de ces pancartes faciliterait le repérage plus adéquatement en situation d'urgence ou autres;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Claude Thouin, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité de demander à "Signotech" de nous préparer ces pancartes qui seront installées le plus rapidement possible sur nos routes.

17.- DEMANDE DES FERMIÈRES

Cette question est reportée en mai.

18.- (13-03-038) CASERNE DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Jacynthe Leduc nous fait une demande du chef pompier monsieur Daniel Brazeau;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation de la toilette à la caserne doivent être effectués pour permettre l'accès facile au camion d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimatif de ces travaux est entre 800 \$ et 1 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seraient effectués par notre employé monsieur François Cordey et d'autres pompiers;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Claude Thouin, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité que cette dépense n'est autorisée et ne sera effectuée qu'après avoir reçu l'approbation des deux conseillers messieurs Claude Thouin et Jocelyn Denis qui iront visiter les lieux.

19.- (13-03-039) DÉNEIGEMENT DU RANG SUD

CONSIDÉRANT QUE le rang Sud est toujours plus enneigé que les autres chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons plusieurs plaintes de citoyens de ce rang;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin doit être entretenu comme tous les autres même s'il est plus poudreux ;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas la première année que l'entreprise **"Excavation Normand Majeau inc"**. y effectue le déneigement;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Claude Thouin, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité de demander à **"Excavation Normand Majeau inc"**. de porter une attention particulière à ce que le rang Sud soit en tout temps praticable et sécuritaire pour les automobilistes qui y circulent durant la saison hivernale.

20.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité de lever la séance à 21 h 35.

Martine Laberge, directrice générale/
secrétaire-trésorière, gma grade 1,

Louise Lépine, mairesse suppléante